



**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AMBERT (Puy-de-Dôme)**

27 février 2026 - 19H00

Procès-verbal de la séance

Date de la convocation : 13 février 2026

Date de la séance : 27 février 2026

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 23

Absents avec procuration : 5

Absente excusée : 1

Présents : M. Guy GORBINET, Maire,

Mme Stéphanie FUEYO, M. Marc CUSSAC, Mme Corinne MONDIN, M. Julien ALMODOVAR,
Mme Brigitte ISARD, Adjointes,

M. Albert LUCHINO (Conseiller Délégué), M. Antoine GANUCHAUD, M. André FOUGERE
(Conseiller Délégué), M. Serge BATISSE (Conseiller Délégué), Mme Corinne BARRIER, Mme
Christine NOURRISSON (Conseillère Déléguée), M. Marc REYROLLE, Mme Ingrid
DEFOSSE-DUCHENE, M. Pierre-Olivier VERNET (Conseiller Délégué), M. Adrien LEONE,
M. Marius FOURNET, Mme Yvette BOUDESSEUL, Mme Véronique FAUCHER, M. David
BOST, M. Vincent MIOLANE, M. Michel BEAULATON, Mme Christine SAUVADE.

Absents avec procuration :

- Mme Corinne ROMEUF à Mme Corinne BARRIER,
- M. Eric CHEVALEYRE à Mme Stéphanie FUEYO,
- Mme Charlotte VALLADIER à M. André FOUGERE,
- Mme Justine IMBERT à Mme Ingrid DEFOSSE-DUCHENE,
- M. Philippe PINTON à M. Vincent MIOLANE.

Absente excusée :

- Mme Aurélie PASCAL.

Secrétaire de séance : Mme Corinne MONDIN.

Ordre du jour

I- Finances

- 1-1 Affectation prévisionnelle des résultats de l'exercice 2025
- 1-2 Vote des taux d'imposition 2026
- 1-3 Budget primitif 2026 – Budget principal commune
- 1-4 Budget primitif 2026 – Service des eaux
- 1-5 Budget primitif 2026 – Service assainissement
- 1-6 Budget primitif 2026 – Cinéma
- 1-7 Budget primitif 2026 – Régie de distribution de chaleur
- 1-8 Subventions 2026 – Politique associative
- 1-9 Subventions 2026 – Politique sociale et culturelle

- 1-10 Subventions 2026 – Diverses manifestations
- 1-11 Cotisations 2026 au budget principal
- 1-12 Régie du cinéma – Subvention 2026
- 1-13 Convention de contrôle allégé en partenariat entre ordonnateur et comptable public
- 1-14 Gestion locative : occupation de la cité administrative par le Greta Auvergne
- 1-15 Renouvellement convention comité de jumelage
- 1-16 Avenant au contrat de location saisonnière – Snack du Camping les 3 Chênes et modification du tarif de location
- 1-17 Cession d'un taille haie avec scie circulaire

II- Ressources humaines

- 2-1 Remboursement de frais avancés par un agent municipal
- 2-2 Modification du tableau des effectifs

III- Cadre de vie et grands projets

- 3-1 Travaux de dissimulation du réseau électrique rue de la Calandre
- 3-2 Enfouissement des réseaux télécoms rue de la Calandre
- 3-3 Convention d'occupation du domaine public communal pour l'installation et l'exploitation de bornes de recharge pour véhicules électriques – ELECTRIC 55 CHARGING
- 3-4 Vente terrain communal B n°2013 à Monsieur TANRIKULU Turan
- 3-5 Compromis de vente 1 rue des Chazeaux
- 3-6 Convention partenariale de mise à disposition de parcelles
- 3-7 Délégation de Service Public relative à la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur biomasse : approbation de la convention définitive

IV- Intercommunalité

- 4-1 Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de SSI de la Médiathèque et du Cinéma d'Ambert

V- Informations au conseil municipal

- Compte-rendu des décisions prises par délégation

La séance du Conseil municipal est ouverte à 19h08.

Guy GORBINET, Maire, vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

Corinne MONDIN est désignée secrétaire de séance.

En l'absence de remarques particulières, le compte-rendu du Conseil municipal du 23 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

Guy GORBINET, Maire, propose d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil municipal :

III- Cadre de vie et grands projets

3-7 Délégation de Service Public relative à la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur biomasse : approbation de la convention définitive

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

I- Finances

1.1 Affectation prévisionnelle des résultats de l'exercice 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 et R. 2311-12,

Vu les comptes financiers uniques provisoires 2025,

		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		SOLDE D'EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT SOLDE DES RAR 2025	BESOIN DE FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT
COMMUNE AMBERT							
Budget Principal	excedent	2 377 383,82 €	déficit	-1 364 446,52 €		308 838,09 €	-1 055 608,43 €
Budget EAU	excedent	204 306,28 €	excedent	50 800,49 €		36 990,39 €	
Budget ASSAINISSEMENT	excedent	410 895,51 €	excedent	640 461,65 €		36 392,40 €	
Budget Cinéma	excedent	97 423,14 €	déficit	-17 256,47 €		24 110,00 €	-41 366,47 €
Budget Réseau de chaleur	excedent	241 179,75 €	déficit	-36 596,25 €		13 228,40 €	-23 367,85 €

En application des articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats en comptabilité, le Conseil municipal, par vingt-six voix pour et deux voix contre (Michel BEULATON et Christine SAUVADE), décide d'approuver comme suit l'affectation des résultats constatés à la clôture de l'exercice :

		Affectation des résultats au BP 2026					
		SECTION INVEST.		SECTION INVEST.		SECTION FONCT.	
		sens	'001 - Solde d'exécution reporté	sens	1068-Autres Réserves	sens	002 - Résultat d'exploitation reporté
COMMUNE AMBERT							
Budget Principal	D		-1 364 446,52 €	R	1 055 608,43 €	R	1 321 775,39 €
Budget EAU	R		50 800,49 €	R		R	204 306,28 €
Budget ASSAINISSEMENT	R		640 461,65 €	R		R	410 895,51 €
Budget Cinéma	D		-17 256,47 €	R	41 366,47 €	R	56 056,67 €
Budget Réseau de chaleur	D		-36 596,25 €	R	23 367,85 €	R	217 811,90 €

1.2 Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de reconduire les taux d'imposition 2025 pour 2026, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 73.97 %,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42.08 %,
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10.69 %.

Le Conseil municipal, unanime, décide de valider pour l'année 2026 les taux de fiscalité directe locale tels que présentés.

1.3 Budget primitif 2026 – Budget principal commune

Lors de sa séance du 23 janvier 2026, le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2026, ceci en application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire invite à adopter le budget primitif 2026 de la Commune, dont le contenu détaillé figure dans le document annexé au rapport de synthèse, remis à l'ensemble des Conseillers municipaux, et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur lequel se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 972 730,00	0,00	1 997 547,89	1 997 547,89	1 997 547,89
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	5 005 000,00	0,00	5 068 161,00	5 068 161,00	5 068 161,00
014	Atténuations de produits	8 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	610 895,00	0,00	598 050,00	598 050,00	598 050,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 596 625,00	0,00	7 689 758,89	7 689 758,89	7 689 758,89
66	Charges financières	105 800,00	0,00	104 000,00	104 000,00	104 000,00
67	Charges spécifiques (3)	10 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 000,00		2 500,00	2 500,00	2 500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 714 425,00	0,00	7 801 258,89	7 801 258,89	7 801 258,89
023	Virement à la section d'investissement (4)	1 640 660,00		1 865 250,50	1 865 250,50	1 865 250,50
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	340 000,00		350 000,00	350 000,00	350 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 980 660,00		2 215 250,50	2 215 250,50	2 215 250,50
TOTAL		9 695 085,00	0,00	10 016 509,39	10 016 509,39	10 016 509,39
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						10 016 509,39

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	190 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	801 500,00	0,00	802 940,00	802 940,00	802 940,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	571 484,00	0,00	567 512,00	567 512,00	567 512,00
731	Fiscalité locale	4 092 150,00	0,00	4 100 000,00	4 100 000,00	4 100 000,00
74	Dotations et participations (3)	2 508 279,46	0,00	2 584 825,00	2 584 825,00	2 584 825,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	409 750,00	0,00	403 400,00	403 400,00	403 400,00
Total des recettes de gestion courante		8 573 163,46	0,00	8 608 677,00	8 608 677,00	8 608 677,00
76	Produits financiers	50,00	0,00	50,00	50,00	50,00
77	Produits spécifiques (3)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 583 213,46	0,00	8 608 727,00	8 608 727,00	8 608 727,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	60 000,00		86 007,00	86 007,00	86 007,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		60 000,00		86 007,00	86 007,00	86 007,00

TOTAL	8 643 213,46	0,00	8 694 734,00	8 694 734,00	8 694 734,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 321 775,39
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 016 509,39
--	----------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	153 571,51	102 199,75	31 200,00	31 200,00	133 399,75
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	360 200,00	0,00	147 172,00	147 172,00	147 172,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	496 666,95	231 021,28	421 119,50	421 119,50	652 140,78
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	2 915 032,92	336 218,06	1 860 699,44	1 860 699,44	2 196 917,50
Total des dépenses d'équipement		3 925 471,38	669 439,09	2 460 190,94	2 460 190,94	3 129 630,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	860 000,00	0,00	843 506,00	843 506,00	843 506,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	50 000,00	0,00	45 161,16	45 161,16	45 161,16
Total des dépenses financières		910 000,00	0,00	888 667,16	888 667,16	888 667,16
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 835 471,38	669 439,09	3 348 858,10	3 348 858,10	4 018 297,19

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	60 000,00		86 007,00	86 007,00	86 007,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		60 000,00		86 007,00	86 007,00	86 007,00

TOTAL	4 895 471,38	669 439,09	3 434 865,10	3 434 865,10	4 104 304,19
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 364 446,52
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 468 750,71
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 009 674,00	328 277,18	512 679,00	512 679,00	840 956,18
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 450 000,00	650 000,00	200 000,00	200 000,00	850 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 459 674,00	978 277,18	712 679,00	712 679,00	1 690 956,18
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	284 000,00	0,00	346 000,00	346 000,00	346 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	840 000,00	0,00	1 055 608,43	1 055 608,43	1 055 608,43
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	9 935,60	9 935,60	9 935,60
024	Produits des cessions d'immobilisations	200 000,00	0,00	141 000,00	141 000,00	141 000,00
Total des recettes financières		1 334 000,00	0,00	1 562 544,03	1 562 544,03	1 562 544,03
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 793 674,00	978 277,18	2 275 223,03	2 275 223,03	3 253 500,21

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 640 660,00		1 865 250,50	1 865 250,50	1 865 250,50
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	340 000,00		350 000,00	350 000,00	350 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 980 660,00		2 215 250,50	2 215 250,50	2 215 250,50

TOTAL	5 774 334,00	978 277,18	4 490 473,53	4 490 473,53	5 468 750,71
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 468 750,71
---	---------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, par quinze voix pour, dix voix contre (André FOUGERE, Corinne BARRIER, Corinne ROMEUF par procuration, Marc REYROLLE, Ingrid DEFOSSE-DUCHENE, Charlotte VALLADIER par procuration, Justine IMBERT par procuration, Marius FOURNET, Michel BEULATON et Christine SAUVADE) et trois abstentions (Yvette BOUDESSEUL, Véronique FAUCHER et David BOST), décide :

- D'adopter le budget primitif 2026 du budget principal de la commune, section de fonctionnement et section d'investissement.

Christine SAUVADE demande si le Maire n'était pas sensé sortir lors du vote du compte administratif ?

Guy GORBINET répond que le CFU n'est pas voté à ce Conseil municipal suite aux problèmes rencontrés au niveau national.

1.4 Budget primitif 2026 – Service des eaux

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant :

Lors de sa séance du 23 janvier 2026, le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2026, ceci en application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire invite à adopter le budget primitif 2026 du service des eaux, dont le contenu détaillé figure dans le document annexé au rapport de synthèse, remis à l'ensemble des Conseillers municipaux, et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur lequel se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
66	Charges financières	1 600,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		16 600,00	0,00	16 200,00	16 200,00	16 200,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	180 000,00		297 000,00	297 000,00	297 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	163 400,00		140 800,00	140 800,00	140 800,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		343 400,00		437 800,00	437 800,00	437 800,00
TOTAL		360 000,00	0,00	454 000,00	454 000,00	454 000,00
+						
D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES						454 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	237 540,41	0,00	247 269,72	247 269,72	247 269,72
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		237 540,41	0,00	247 269,72	247 269,72	247 269,72
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		237 540,41	0,00	247 269,72	247 269,72	247 269,72
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 424,00		2 424,00	2 424,00	2 424,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		2 424,00		2 424,00	2 424,00	2 424,00
TOTAL		239 964,41	0,00	249 693,72	249 693,72	249 693,72
+						
R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)						204 306,28
=						
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES						454 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	205 000,00	198 263,64	6 736,36	6 736,36	205 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	732 115,43	0,00	615 709,74	615 709,74	615 709,74
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	937 115,43	198 263,64	622 446,10	622 446,10	820 709,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	16 040,00	0,00	16 140,00	16 140,00	16 140,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	16 040,00	0,00	16 140,00	16 140,00	16 140,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	953 155,43	198 263,64	638 586,10	638 586,10	836 849,74
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 424,00		2 424,00	2 424,00	2 424,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 424,00		2 424,00	2 424,00	2 424,00
	TOTAL	955 579,43	198 263,64	641 010,10	641 010,10	839 273,74

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	839 273,74
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	207 044,00	161 273,25	108 290,00	108 290,00	269 563,25
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	207 044,00	161 273,25	108 290,00	108 290,00	269 563,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	19 000,00	0,00	81 110,00	81 110,00	81 110,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	19 000,00	0,00	81 110,00	81 110,00	81 110,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Total des recettes réelles d'investissement		226 044,00	161 273,25	189 400,00	189 400,00	350 673,25
021	Virement de la section d'exploitation (4)	180 000,00		297 000,00	297 000,00	297 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	163 400,00		140 800,00	140 800,00	140 800,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		343 400,00		437 800,00	437 800,00	437 800,00
TOTAL		569 444,00	161 273,25	627 200,00	627 200,00	788 473,25
						+
R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)						50 800,49
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						839 273,74

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, par vingt-trois voix pour et cinq abstentions (Yvette BOUDESSEUL, Véronique FAUCHER, David BOST, Michel BEAULATON et Christine SAUVADE), décide :

- D'adopter le budget primitif 2026 du budget principal du service des eaux, par chapitre, en section de fonctionnement et section d'investissement.

1.5 Budget primitif 2026 – Service assainissement

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant :

Lors de sa séance du 23 janvier 2026, le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2026, ceci en application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire invite à adopter le budget primitif 2026 du service de l'assainissement, dont le contenu détaillé figure dans le document annexé au rapport de synthèse, remis à l'ensemble des Conseillers municipaux, et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur lequel se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	49 000,00	0,00	49 000,00	49 000,00	49 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
66	Charges financières	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
67	Charges spécifiques	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		77 500,00	0,00	77 500,00	77 500,00	77 500,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	310 000,00		523 500,00	523 500,00	523 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	237 500,00		229 000,00	229 000,00	229 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		547 500,00		752 500,00	752 500,00	752 500,00
TOTAL		625 000,00	0,00	830 000,00	830 000,00	830 000,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	830 000,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	310 005,69	0,00	380 287,49	380 287,49	380 287,49
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		310 005,69	0,00	380 287,49	380 287,49	380 287,49
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		310 005,69	0,00	380 287,49	380 287,49	380 287,49
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	38 800,00		38 817,00	38 817,00	38 817,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		38 800,00		38 817,00	38 817,00	38 817,00
TOTAL		348 805,69	0,00	419 104,49	419 104,49	419 104,49

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	410 895,51
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	830 000,00
---	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	975 254,00	36 392,40	1 219 158,60	1 219 158,60	1 255 551,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 175 254,00	36 392,40	1 419 158,60	1 419 158,60	1 455 551,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	36 946,00	0,00	31 632,00	31 632,00	31 632,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	36 946,00	0,00	31 632,00	31 632,00	31 632,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 212 200,00	36 392,40	1 450 790,60	1 450 790,60	1 487 183,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	38 800,00		38 817,00	38 817,00	38 817,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	38 800,00		38 817,00	38 817,00	38 817,00
	TOTAL	1 251 000,00	36 392,40	1 489 607,60	1 489 607,60	1 526 000,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 526 000,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	200 000,00	0,00	128 800,00	128 800,00	128 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	200 000,00	0,00	128 800,00	128 800,00	128 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	28 898,23	0,00	4 238,35	4 238,35	4 238,35
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	28 898,23	0,00	4 238,35	4 238,35	4 238,35
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Total des recettes réelles d'investissement		228 898,23	0,00	133 038,35	133 038,35	133 038,35
021	Virement de la section d'exploitation (4)	310 000,00		523 500,00	523 500,00	523 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	237 500,00		229 000,00	229 000,00	229 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		547 500,00		752 500,00	752 500,00	752 500,00
TOTAL		776 398,23	0,00	885 538,35	885 538,35	885 538,35
						+
R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)						640 461,65
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 526 000,00

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, par vingt-trois voix pour et cinq abstentions (Yvette BOUDESSEUL, Véronique FAUCHER, David BOST, Michel BEAULATON et Christine SAUVADE), décide :

- D'adopter le budget primitif 2026 du budget principal du service de l'assainissement, par chapitre, en section de fonctionnement et section d'investissement.

1.6 Budget primitif 2026 – Cinéma

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant :

Lors de sa séance du 23 janvier 2026, le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2026, ceci en application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire invite à adopter le budget primitif 2026 de la régie du cinéma La Façade, dont le contenu détaillé figure dans le document annexé au rapport de synthèse, remis à l'ensemble des Conseillers municipaux, et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur lequel se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	139 510,00	0,00	127 156,67	127 156,67	127 156,67
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	79 500,00	0,00	84 000,00	84 000,00	84 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	101,00	0,00	100,00	100,00	100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		219 111,00	0,00	211 256,67	211 256,67	211 256,67
66	Charges financières	2 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
67	Charges spécifiques (3)	250,00	0,00	250,00	250,00	250,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		221 761,00	0,00	212 906,67	212 906,67	212 906,67

023	Virement à la section d'investissement (4)	78 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	13 139,00		3 500,00	3 500,00	3 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		91 139,00		33 500,00	33 500,00	33 500,00

TOTAL	312 900,00	0,00	246 406,67	246 406,67	246 406,67
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	246 406,67
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	134 562,70	0,00	128 050,00	128 050,00	128 050,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	141 550,00	0,00	61 000,00	61 000,00	61 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	1 200,00	0,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00
Total des recettes de gestion courante		277 312,70	0,00	190 350,00	190 350,00	190 350,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		277 312,70	0,00	190 350,00	190 350,00	190 350,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	7 531,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		7 531,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	284 843,70	0,00	190 350,00	190 350,00	190 350,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	56 056,67
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	246 406,67
--	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	125 131,12	40 110,00	40 950,00	40 950,00	81 060,00
Total des dépenses d'équipement		125 131,12	40 110,00	40 950,00	40 950,00	81 060,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		128 131,12	40 110,00	43 950,00	43 950,00	84 060,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	7 531,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		7 531,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	135 662,12	40 110,00	43 950,00	43 950,00	84 060,00
--------------	-------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	17 256,47
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	101 316,47
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	16 000,00	10 450,00	10 450,00	26 450,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	16 000,00	10 450,00	10 450,00	26 450,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	41 366,47	41 366,47	41 366,47
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	41 366,47	41 366,47	41 366,47
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	16 000,00	51 816,47	51 816,47	67 816,47

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	78 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	13 139,00		3 500,00	3 500,00	3 500,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		91 139,00		33 500,00	33 500,00	33 500,00

TOTAL		91 139,00	16 000,00	85 316,47	85 316,47	101 316,47
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						101 316,47

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, par vingt-trois voix pour et cinq abstentions (Yvette BOUDESSEUL, Véronique FAUCHER, David BOST, Michel BEAULATON et Christine SAUVADE), décide :

- D'adopter le budget primitif 2026 du budget principal du cinéma, par chapitre, en section de fonctionnement et section d'investissement.

1.7 Budget primitif 2026 – Régie de distribution de chaleur

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant :

Lors de sa séance du 23 janvier 2026, le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2026, ceci en application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire invite à adopter le budget primitif 2026 de la régie de distribution de chaleur, dont le contenu détaillé figure dans le document annexé au rapport de synthèse, remis à l'ensemble des Conseillers municipaux, et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur lequel se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	428 500,00	0,00	424 222,00	424 222,00	424 222,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses de gestion des services		439 500,00	0,00	435 222,00	435 222,00	435 222,00
66	Charges financières	22 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		461 500,00	0,00	465 222,00	465 222,00	465 222,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	131 500,00		246 000,00	246 000,00	246 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	45 578,00		45 578,00	45 578,00	45 578,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		177 078,00		291 578,00	291 578,00	291 578,00
TOTAL		638 578,00	0,00	756 800,00	756 800,00	756 800,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	756 800,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	531 755,80	0,00	520 180,10	520 180,10	520 180,10
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		531 755,80	0,00	520 180,10	520 180,10	520 180,10
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		531 755,80	0,00	520 180,10	520 180,10	520 180,10
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	18 808,00		18 808,00	18 808,00	18 808,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		18 808,00		18 808,00	18 808,00	18 808,00
TOTAL		550 563,80	0,00	538 988,10	538 988,10	538 988,10

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	217 811,90
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	756 800,00
---	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	72 000,00	14 000,00	0,00	0,00	14 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	33 623,00	63 342,00	217 845,00	217 845,00	281 187,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	105 623,00	77 342,00	217 845,00	217 845,00	295 187,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	52 647,00	0,00	54 925,00	54 925,00	54 925,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	52 647,00	0,00	54 925,00	54 925,00	54 925,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	158 270,00	77 342,00	272 770,00	272 770,00	350 112,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	18 808,00		18 808,00	18 808,00	18 808,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	18 808,00		18 808,00	18 808,00	18 808,00
	TOTAL	177 078,00	77 342,00	291 578,00	291 578,00	368 920,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	36 596,25
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	405 516,25
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	90 570,40	0,00	0,00	90 570,40
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	90 570,40	0,00	0,00	90 570,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	23 690,46	0,00	23 367,85	23 367,85	23 367,85
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	23 690,46	0,00	23 367,85	23 367,85	23 367,85
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Total des recettes réelles d'investissement		23 690,46	90 570,40	23 367,85	23 367,85	113 938,25
021	Virement de la section d'exploitation (4)	131 500,00		246 000,00	246 000,00	246 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	45 578,00		45 578,00	45 578,00	45 578,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		177 078,00		291 578,00	291 578,00	291 578,00
TOTAL		200 768,46	90 570,40	314 945,85	314 945,85	405 516,25
						+
R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						405 516,25

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, par vingt-trois voix pour et cinq abstentions (Yvette BOUDESSEUL, Véronique FAUCHER, David BOST, Michel BEAULATON et Christine SAUVADE), décide :

- D'adopter le budget primitif 2026 de la régie de distribution de chaleur, par chapitre, en section de fonctionnement et section d'investissement.

1.8 Subventions 2026 – Politique associative

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal les propositions d'attribution de subvention aux associations 2026 formulées par la Commission animation, culture, sports et vie associative.

Au titre de la politique associative :

Association	Montant
Amberando	500 €
A.M.A.I.L.I.	500 €
A.P.S.C.H.A.	300 €
Ambert Accueil et Loisirs	300 €
Amicale Laïque Ambertoise	500 €
Ambert Livradois Sud Football Club	13 500 €
Ambert Subaqua Club	300 €
Association des aquariophiles ambertois	650 €
Association Philatélique du Livradois	300 €
Association sportive Collège Jules Romains	500 €
Basket Club Ambert Livradois	9 700 €
Bridge club du Livradois	300 €
Club des chiffres et des Lettres d'Ambert	300 €
Club des Gaspards	1 000 €
Club nautique Ambert	2 000 €
Courir en Livradois-Forez	2 000 €
CSA Volley-Ball	300 €
CSA Badminton	500 €
Don du Sang Bénévole d'Ambert	759 €
FCPE	500 €
Handball club Ambertois	7 000 €
Instant & Lumière	600 €

Judo Club d'Ambert	1 500 €
Karaté club Ambert	500 €
Les amis du Père Gachon	300 €
Les amis de la danse et de la musique	4 000 €
Les Copains du Moulin Richard de Bas	300 €
Les Filles Alex & Angel	300 €
Les lococotiers	300 €
Les mutins – Théâtre d'improvisation	300 €
Livradoué Dansaire	1 000 €
Lyre Livradoise	800 €
Ping-Pong Club Ambertois	2 500 €
Radio Modélisme Club du Livradois	300 €
Rock Dance Ambert	1 500 €
Rugby Club Livradois	3 000 €
S.A.L.I.F.	500 €
Secours Catholique caritas France	1 500 €
Semer en territoire	300 €
Société des Amis d'Henri Pourrat	700 €
Tarot Club	1 000 €
Tennis Club Ambert Livradois	12 500 €
Tigrain de vie	300 €
Union Cycliste Ambert Auvergne	13 000 €
U.N.I.P.O.P.	300 €
Yaka Danser	300 €
TOTAL POLITIQUE ASSOCIATIVE	89 309 €

Le Conseil municipal, unanime (Albert LUCHINO, André FOUGERE et Yvette BOUDESSEUL ne prenant pas part au vote) décide :

- D'attribuer les subventions pour l'année 2026 suivant le tableau ci-dessus,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune article 65748.

Christine SAUVADE indique que le montant total pourrait être arrondi à 89 310 €.

Guy GORBINET précise que les élus qui siègent dans les conseils d'administration d'associations bénéficiant de subvention ne participent pas au vote.

Albert LUCHINO, André FOUGERE et Yvette BOUDESSEUL sortent de la salle du Conseil.

David BOST fait remarquer que la commission avait travaillé sur les attributions et que « derrière » il y a eu des tractations d'épiciers.

Julien ALMODOVAR demande des précisions.

David BOST dit qu'il y a eu des mails qui ont suivi la commission.

David BOST trouve cette pratique dommage et se permet de le dire car il s'est toujours battu pour respecter le choix des commissions.

Michel BEAULATON ajoute que cela ne concerne pas la commission de Julien ALMODOVAR mais la commission « finances ».

Ingrid DEFOSSE-DUCHENE indique qu'il y a quand même quelques montants où il n'y avait pas eu de décision en commission. Pour certaines associations, il n'y avait pas de compromis.

1.9 Subventions 2026 – Politique sociale et culturelle

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil municipal les propositions d'attribution de subvention 2026 suivantes :

Au titre de la politique sociale et culturelle

Association	Montant
Amicale du Personnel Communal	69 500 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	4 000 €
Association le Moulin de Nouara	1 000 €
Coopérative Scolaire « IPE Henri Pourrat »	8 000 €
Ecole Saint Joseph – Participation aux Frais de fonctionnement	69 835.08 €
Comité de jumelage	4 000 €
Centre culturel Le Bief	500 €
Fromages et Patrimoine	1 300 €
TOTAL POLITIQUE SOCIALE	158 135.08 €

Le Conseil municipal, unanime (André FOUGERE ne prenant pas part au vote) décide :

- D'attribuer les subventions pour l'année 2026 suivant le tableau ci-dessus,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune article 65748.

Christine SAUVADE fait remarquer que la subvention du comité de jumelage est votée avant la convention. Elle trouve que cela serait plus logique de la voter avant.

Guy GORBINET répond qu'elle est ici parce qu'il s'agit du vote comptable au 6574.

David BOST regrette comme chaque année que ces subventions n'aient pas été présentées en commission.

Michel BEAULATON trouve que « l'école Saint-Joseph » ne devrait pas apparaître dans ces subventions. Nous sommes dans ce cas sur une contribution obligatoire.

Guy GORBINET répond qu'effectivement il serait peut-être judicieux de la retirer mais qu'ici nous sommes sur une approche comptable.

1.10 Subventions 2026 – Diverses manifestations

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil municipal les propositions d'attribution de subvention 2026 suivantes :

Au titre des diverses manifestations

Association	Montant
Syndicat interprofessionnel Fourme	16 000 €
Festival La Chaise Dieu	4 000 €
Commerçants = les vitrines d'Ambert Livradois	1 000 €
TOTAL DIVERSES MANIFESTATIONS	21 000 €

Le Conseil municipal, unanime (André FOUGERE et Marius FOURNET ne prenant pas part au vote) décide :

- D'attribuer les subventions pour l'année 2026 suivant le tableau ci-dessus,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune article 65748.

1.11 Cotisations 2026 au budget principal

Monsieur le Maire rappelle les cotisations annuelles inscrites au 6281 du budget principal

	Cotisations prévisionnelles 2026
Conseil National des villes et villages fleuris	250 €
CLIC	100 €
LAASSI	5 213.60 €
Territoire d'énergie	730 €
Maison du tourisme du Parc Livradois Forez	36 €
Association Communes Forestières du PDD	220 €
Association des Maires du PDD	2040.60 €
Association des Maires ruraux du PDD	160 €
Union départementale des Sociétés Musicales 63	194.75 €
Mission locale du Livradois-Forez	8 415 €
Parc Livradois Forez	28 207.08 €
Fondation du Patrimoine	500 €
ADIT 63	1 750 €
Adhume	7 524 €
FREDON AUVERGNE	490 €
Passeurs de Mots	813 €
Rando accueil	99 €
TOTAL PREVISIONNEL	56 743.03 €

Le Conseil municipal, unanime (Véronique FAUCHER ne prenant pas part au vote) décide d'approuver les cotisations pour l'année 2026 présentées ci-dessus. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la commune – section de fonctionnement – compte 6281.

1.12 Régie du cinéma – Subvention 2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les investissements engagés pour le cinéma la Façade, à savoir notamment le renouvellement des équipements de son, de projection et des écrans des 2 salles.

Le but de cet équipement culturel n'est pas purement commercial ni concurrentiel. Il s'agit d'un cinéma de petite taille situé dans un environnement rural et proposant des tarifs attractifs en comparaison avec ceux pratiqués à l'extérieur.

Il s'agit d'un service public d'accès à la culture du plus grand nombre pour le territoire, participant ainsi à la politique culturelle et sociale de la ville.

La logique qui sous-tend l'activité de cet établissement n'est pas celle de bénéfices, ni même d'un équilibre du budget annexe, qui pour ce faire, demanderait une hausse des tarifs telle qu'elle remettrait en cause l'attractivité de cet équipement.

La fréquentation du cinéma pour l'année 2025 affiche la même tendance que la fréquentation nationale avec un recul par rapport à 2024.

Monsieur le Maire propose de verser depuis le budget principal au budget annexe du cinema une subvention pour l'année 2026 de 50 000 € qui aura vocation à assurer le bon fonctionnement de la régie du Cinema.

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver le versement au Budget du Cinema d'une subvention pour l'année 2026 de 50 000 €,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune article 657382- Subvention de fonctionnement aux organismes divers.

1.13 Convention de contrôle allégé en partenariat entre ordonnateur et comptable public

Monsieur le Maire informe que les services de la DDFIP par l'intermédiaire de Mme Christelle DELORME, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du Service de Gestion Comptable d'Ambert, ont proposé à la collectivité de conclure une convention de Contrôle Allégé en Partenariat (CAP).

Le Contrôle Allégé en Partenariat (CAP) est un dispositif collaboratif ordonnateur/comptable permettant de dispenser certaines opérations de contrôles de la part du comptable public, en contrepartie de la garantie chez l'ordonnateur d'un bon niveau de contrôle en interne et d'une bonne qualité comptable, et in fine de réduire les délais globaux de paiement.

Afin de vérifier que les contrôles sont assurés au mieux sur toute la chaîne de traitement des dépenses, un diagnostic partenarial a été mené. Le niveau des risques relatifs à la fiabilité des procédures d'engagement, de liquidation, de mandatement et de paiement a été évalué, tout comme l'efficacité des contrôles opérés à chaque étape de traitement de ces dépenses.

Le contrôle allégé en partenariat, portera sur les dépenses de fonctionnement, enregistrées aux comptes suivants :

- 60611 Fournitures non stockables - Eau et assainissement
- 60612 Fournitures non stockables - Énergie – Électricité
- 60622 Fournitures non stockées - Carburants
- 60623 Fournitures non stockées - Alimentation
- 60631 Fournitures d'entretien et de petit équipement - Fournitures d'entretien
- 60632 Fournitures d'entretien et de petit équipement - Fournitures de petit équipement
- 60636 Fournitures d'entretien et de petit équipement - Vêtements de travail
- 6064 Fournitures administratives
- 6067 Fournitures scolaires
- 61558 Entretien et réparations sur biens mobiliers – Autres biens mobiliers
- 6232 Publicité, publication, relations publiques – Fêtes et cérémonies
- 6262 Frais postaux et frais de télécommunications – Frais de télécommunications

Il repose sur une convention conclue entre la collectivité et le comptable public.

Le Conseil municipal, unanime, décide d'approuver la signature de la présente convention.

1.14 Gestion locative : occupation de la cité administrative par le Greta Auvergne

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que, par courrier du 5 janvier 2026, Madame la Cheffe d'Établissement support et Présidente du Greta Auvergne a fait part d'un accord de principe pour cesser d'occuper les actuels locaux municipaux sis avenue de la Résistance pour un transfert dans les locaux situés au 1^{er} étage de la cité administrative place notre Dame de Layre.

Le Greta Auvergne souhaite disposer de ces locaux à compter du 1^{er} octobre 2026, sous réserve du déménagement effectif de la Communauté de communes Ambert Livradois-Forez. Il précise que les responsables du GRETA ont visité les locaux et souhaitent l'intégrer sans travaux préalables.

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- De donner son accord sur le principe de mise à disposition au profit du Greta Auvergne du 1^{er} étage de la cité administrative pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2026 et renouvelable ensuite par tacite reconduction, ceci dans le cadre d'une convention d'occupation précaire et révocable.
- De fixer le montant de la redevance d'occupation 2026 à un montant mensuel de 985,24 € hors charges.
- De donner tous pouvoirs à M. le Maire aux fins de signature des documents permettant de concrétiser cette affaire.

Véronique FAUCHER précise qu'une personne a acheté les locaux actuels de la Cocom, avenue du 11 Novembre. Elle se demande si cette vente ne va pas poser des difficultés à cette collectivité.

Guy GORBINET confirme que le bâtiment situé avenue du 11 Novembre a été acheté. Les agents vont être transférés sur d'autres sites (CIAS et cité administrative) durant les travaux de la CCI.

Véronique FAUCHER demande si le Greta paiera moins cher de fluides à la Cité administrative ?

Guy GORBINET confirme qu'il devrait faire des économies car le bâtiment de la cité est bien isolé.

David BOST demande s'ils sont informés que la Cocom peut libérer plus tardivement les locaux. Il veut s'assurer que personne ne se retrouve en difficulté.

Guy GORBINET répond qu'ils sont prévenus et que leur déménagement aurait lieu plutôt pendant des vacances scolaires.

1.15 Renouvellement convention comité de jumelage

Il est proposé d'établir une convention triennale pour les années 2026, 2027 et 2028 avec le comité de jumelage.

A cette fin, le Conseil municipal, unanime (André FOUGERE et Marius FOURNET ne prenant pas part au vote) :

- Donne son accord de principe du versement d'une subvention annuelle de :
 - 4 000 € en 2026,
 - 4 000 € en 2027,
 - 4 000 € en 2028.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

1.16 Avenant au contrat de location saisonnière – Snack du Camping les 3 Chênes et modification du tarif de location

Dans le cadre de sa deuxième année de bail au Snack du Camping, Mme Brugneaux locataire du snack du Camping, demande une modification des dates de mise à disposition des locaux.

Mme Brugneaux, locataire du Snack jusqu'au 20 septembre 2027 demande la modification des dates de mise à disposition de l'équipement pour la saison 2026 : du mardi 5 mai 2026 au vendredi 4 septembre. Le loyer sera de 3 000 € HT comme initialement prévu au contrat.

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant et à modifier la période d'ouverture du Snack du Camping les 3 Chênes pour la saison 2026.

1.17 Cession d'un taille haie avec scie circulaire

Monsieur le Maire précise qu'un taille haie avec scie circulaire de marque KIROGN ne peut plus être utilisé en raison de sa vétusté.

Deux propositions d'achat nous sont parvenues : le GAEC PEGHEON nous a transmis une offre d'achat pour un montant de 800 € et Monsieur David FRITEYRE pour un montant de 600 €.

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'accepter l'offre d'achat du plus offrant soit celle du GAEC PEGHEON pour un montant de 800 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de présent projet de délibération.

II- Ressources humaines

2.1 Remboursement de frais avancés par un agent municipal

M. Didier PISSAVIN, agent municipal, a avancé des frais pour une visite médicale poids lourds obligatoire. Pour information, les visites médicales poids lourds sont prises en charge par la collectivité pour tous les agents communaux des services techniques liées à leurs missions.

Proposition de rembourser la somme avancée par l'agent, à savoir 36,00 Euros.

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- De procéder au remboursement à l'agent des frais avancés,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de présent projet de délibération.

2.2 Modification du tableau des effectifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L313-1 et L332- 23 2, Suite à un départ à la retraite, il convient de remplacer l'agent et de modifier le tableau des effectifs.

- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe, catégorie C, à temps complet au 31/03/2026.
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial, catégorie C, à temps complet au 01/04/2026.

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver la transformation du poste,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de présent projet de délibération.

III- Cadre de vie et grands projets

3.1 Travaux de dissimulation du réseau électrique rue de la Calandre

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux d'aménagement basse tension rue de la Calandre. Un avant-projet des travaux a été réalisé par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme, auquel la commune adhère.

L'estimation des travaux s'élève à 14 400,00 € T.T.C. soit 12 000,00 € H.T.

Conformément aux décisions prises lors de son Assemblée Générale du 5 février 2022, le territoire d'énergie Puy-de-Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 40 % du montant H.T., majoré de la totalité de la T.V.A. grevant les dépenses et en demandant à la commune une participation égale à 60 % de ce montant, soit : $12\ 000,00 \times 0,60 = 7\ 200,00$ € H.T.

Cette participation sera revue en fin des travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses issues du décompte définitif.

Les travaux de génie civil sur le domaine public sont sous maîtrise d'ouvrage de la Commune.

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver l'avant-projet des travaux de dissimulation du réseau électrique présenté par Monsieur le Maire,
- De confier la réalisation de ces travaux à territoire d'énergie du Puy de Dôme,
- De fixer la participation de Commune au financement des dépenses à 7 200,00 € H.T. et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie du Puy-de-Dôme,
- De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

3.2 Enfouissement des réseaux télécoms rue de la Calandre

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques. Un avant-projet des travaux a été réalisé par le territoire d'énergie, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le territoire d'énergie Puy-de-Dôme – LE CONSEIL DEPARTEMENTAL et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du territoire d'énergie Puy-de-Dôme.
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 4 200,00 € H.T, soit 5 040,00 € T.T.C
- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.
- Depuis le 1er janvier 2016, le Conseil Départemental finance à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût H.T. des travaux restant à la charge communale, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période

concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée.

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire,
- De confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au territoire d'énergie Puy-de-Dôme,
- De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 4 200,00 € H.T., soit 5 040,00 € T.T.C. et d'autoriser Monsieur le Maire à verser un acompte de 60 % à l'établissement de l'ordre de service valant bon de commande des travaux à l'entreprise et le complément, après réajustement en fonction du relevé métré définitif à la fin des travaux, dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie Puy-de-Dôme,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier,
- De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

3.3 Convention d'occupation du domaine public communal pour l'installation et l'exploitation de bornes de recharge pour véhicules électriques – ELECTRIC 55 CHARGING

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 relatif aux attributions exercées par le Maire par délégation du Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.2122-1, L.2122-1-4 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 20/07/24/001 en date du 24 juillet 2020, portant délégation au Maire pour prendre toute décision dans les domaines restrictivement énumérés par l'article L.2122-22 précité,

Vu l'avis de mise en concurrence publié à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée pour l'installation de bornes de recharge sur le domaine public communal, publié sur la plateforme AWS le 27/11/2025, sur le site internet de la Commune le 28/11/2025, et dans le journal d'annonces légales La Montagne le 01/12/2025,

Considérant que la société ELECTRIC 55 CHARGING a manifesté son intérêt spontané pour l'occupation temporaire de plusieurs emplacements de stationnement situés sur le domaine public communal, en vue d'y installer et d'exploiter des bornes de recharge pour véhicules électriques,

Considérant qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-1-4 du CG3P, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) portant sur l'installation de bornes de recharge sur le territoire communal a été publié sur la plateforme AWS le 27/11/2025, sur le site internet de la commune le 28/11/2025, et dans le journal d'annonces légales La Montagnes le 01/12/2025,

Considérant qu'à l'issue de cet AMI, la Commission des Procédures Adaptées, réunie le 3 février 2026, a proposé d'attribuer l'autorisation d'occupation du domaine public à la société ELECTRIC 55 CHARGING,

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser les conditions d'occupation du domaine public par la société ELECTRIC 55 CHARGING à travers une convention,

Les termes de la convention entre la Commune et la société ELECTRIC 55 CHARGING, portant sur l'occupation de 3 emplacements (6 bornes 22KW) de charge pour véhicules électriques, sont présentés.

La présente convention est conclue pour une durée de 15 années, à compter de la mise en service effective des bornes de recharge. Elle pourra être renouvelée par accord exprès entre les parties.

L'occupant s'engage à verser à la Commune une redevance annuelle de 1€/an+1.5ct par KWh délivré base TRVE, dont le montant est révisable selon les modalités prévues dans la convention.

L'occupant prendra en charge l'intégralité des coûts liés à l'installation, au raccordement au réseau électrique, à l'entretien et à la maintenance des bornes de recharge, ainsi qu'aux éventuels travaux de remise en état du domaine public en fin d'occupation.

La convention pourra être résiliée de plein droit par la Commune en cas de manquement grave aux obligations contractuelles de l'occupant dans les conditions prévues à la convention.

Le Conseil municipal, unanime, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de présent projet de délibération.

Michel BEAULATON demande si les bornes seront simples ou doubles ?

Guy GORBINET répond que ce sont des bornes doubles.

Michel BEAULATON dit que cela veut donc dire deux véhicules par borne. Des places de stationnement vont encore être perdues !

Guy GORBINET répond que cela ne pourra pas être des véhicules ventouses. Les personnes qui arrivent et qui branchent leurs voitures. Au bout d'un certain temps le coût est à 1 €/KW.

Michel BEAULATON ne remet pas en cause le projet mais il précise qu'automatiquement des places vont être occupées.

Stéphanie FUEYO précise que ces voitures se garent déjà quand elles viennent en ville.

Christine SAUVADE dit que c'est à condition qu'ils ne viennent pas uniquement que pour ça.

André FOUGERE demande pourquoi il n'y a pas place du Pontel ?

Guy GORBINET répond que c'est une première phase pour l'instant. Il y a également le parking vers le plan d'eau qui pourra faire partie d'une deuxième phase.

3.4 Vente terrain communal B n°2013 à Monsieur TANRIKULU Turan

Par délibération en date du 10 novembre 2023, le Conseil municipal a attribué le marché d'intermédiation immobilière pour la vente de biens communaux à l'agence immobilière DOHM IMMOBILIER. Le marché a été conclu le 7 décembre 2023, et, par mandat de vente en date du 27/06/2024, la vente du bien communal situé chemin de la Croix du Buisson, cadastré section B n°1407, et d'une contenance de 5100 m², a été confiée à l'agence immobilière DOHM IMMOBILIER.

Il a été décidé de vendre la parcelle en 4 lots. Le lot concerné par la transaction est situé en bordure de route côté Nord pour une surface de 1176 m². La commune a en parallèle sollicité le service des domaines pour obtenir la valeur de ce terrain. Le terrain a été estimé à 37.59 €/m².

M. le Maire précise que la commune a reçu une offre d'achat en direct.

La commune a reçu une offre d'achat de Monsieur TANRIKULU Turan qui réside 3 B, impasse Francisque Prulhière 63600 AMBERT. Il précise se porter acquéreur au prix de 37 500 € net vendeur. Le terrain se situe chemin de la Croix du Buisson, cadastré B n°2013 pour une contenance de 1176 m².

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'accepter la cession par acte notarié de la parcelle B n°2013 à Monsieur TANRIKULU Turan,
- D'accepter les modalités de paiement exposé ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte notarié nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Christine SAUVADE a fait le calcul et 37,59 multipliés par 1 176 ça fait environ 44 000 €.

Corinne MONDIN répond que sur cette parcelle, il y a un abris « amianté ». Si la commune avait fait le désamiantage, le coût était de 8 000 € c'est donc pour cela que l'offre a été acceptée.

Christine SAUVADE ajoute qu'il y a une explication mais que cela ne correspond pas au prix des domaines.

3.5 Compromis de vente 1 rue des Chazeaux

Dans le cadre de l'opération Petite Ville de Demain, l'OPAH-RU et le projet de requalification du centre ancien dans le quartier des Chazeaux, la commune a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour restaurer des logements actuellement dégradés. En parallèle la commune prévoit de réhabiliter la toiture et les planchers avant cession définitive.

Depuis l'achat, le bâtiment situé 1 rue des Chazeaux, cadastré section AM n°315 est inoccupé, la commune ne souhaite pas investir et elle n'a pas de demande pour acquérir ces logements. Les investisseurs potentiels doivent s'engager dans un programme de travaux établi par la commune en lien avec URBANIS pour créer 3 logements locatifs conventionnés. Ils pourront bénéficier d'aides à la rénovation et d'un dispositif de défiscalisation. Un plan de financement prévisionnel contractuel indique le coût des travaux.

En contrepartie, la commune s'engage à céder le bien à l'euro symbolique. Les frais de notaires sont à la charge de l'acquéreur.

Dans le cadre de ce projet, 4 candidatures ont été reçues.

Après analyse des dossiers, visite du bâtiment et rencontre avec les élus, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de retenir la candidature de :

- Monsieur FURIC Baptiste, 16 rue Barrot – 63590 CUNLHAT
- Monsieur BOULDOIRES Eric, 4 chemin du Bon Air – Lieu-dit Fraissinet – 15100 SAINT FLOUR

Le Conseil municipal, par quinze voix pour et 13 voix contre (André FOUGERE, Corinne BARRIER, Corinne ROMEUF par procuration, Marc REYROLLE, Ingrid DEFOSSE-DUCHENE, Charlotte VALLADIER par procuration, Justine IMBERT par procuration, Marius FOURNET, Yvette BOUDESSEUL, Véronique FAUCHER, David BOST, Michel BEAULATION et Christine SAUVADE) décide :

- D'approuver la candidature proposée par Monsieur le Maire,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte notarié nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Christine SAUVADE refait l'historique. Elle dit que le projet avait été voté avec un vote contre (Michel BEAULATION) et une abstention (Christine NOURRISSON). Elle avait voté pour car cela devait concerner des logements pour des familles modestes. Le projet était social. Elle avait soulevé le problème du toit car ça l'a dérangé que ce soit la commune qui finance le toit. Elle a encore voté pour en se disant « c'est social » et finalement c'est un investisseur. Elle s'interroge, est-ce que la collectivité va payer le toit pour un investisseur ?

Corinne MONDIN répond que les locaux sont en mauvais état et plutôt que de vendre une ruine qui n'intéresse personne, la commune préfère un bâtiment qui a la possibilité d'être rénové.

Christine SAUVADE comprend mais elle rappelle qu'elle a acheté une ruine. Le problème est que c'est pour un investisseur.

David BOST ajoute que ce qui le gêne est qu'au départ ils étaient partis sur 3 foyers à 1 €. Cela paraissait donc logique d'avoir un toit neuf avant de le vendre. Maintenant c'est un investisseur, il sait ce qu'il va vouloir faire dedans. Il se demande donc si c'est à la collectivité de financer cela ?

Ingrid DEFOSSE-DUCHENE dit qu'elle n'a rien contre mais quitte à prendre un investisseur autant prendre un investisseur ambertois.

Corinne MONDIN répond que cela n'est pas recevable. Il y a eu un appel à candidatures.

Ingrid DEFOSSE-DUCHENE dit que s'il avait été plus diffusé pas en tant que personne à foyer modéré ou foyer plus bas, il y aurait certainement eu plus d'investisseurs intéressés.

Véronique FAUCHER ne remet pas en cause le projet mais ce n'est pas cela qu'ils avaient voté au départ. Ce n'est pas possible de changer de projet au milieu et dire que cela avait été voté à l'unanimité, ce n'est pas vrai.

Guy GORBINET rappelle que l'ANAH ne prend pas en charge la toiture et les planchers au niveau des subventions.

Christine SAUVADE dit que la commune devrait vendre le bâtiment au prix de la toiture. Dès le début il avait été dit en commission qu'il n'y aurait pas de foyer modeste.

Michel BEAULATON précise que normalement c'était des primo-accédants. Le propriétaire devait rester 3 ans dans les locaux. Il se réserve le droit d'aller plus loin...

Christine SAUVADE demande s'il y a une urgence pour la délibération. La réhabilitation concerne effectivement la parcelle AM n°315. La collectivité va financer une partie des travaux d'un privé. Pourquoi pas tous les privés ? C'est gênant.

Corinne MONDIN répond qu'il y a une revitalisation d'un quartier dans un cadre bien précis : OPAH-RU et Petites villes de demain.

Christine SAUVADE dit que le futur acquéreur va avoir des subventions de l'ANAH qui représentent à peu près 30 %. Elle ne sait pas comment la commune va se justifier auprès des ambertois. Il n'est pas normal de vendre le bâtiment à 1 € alors que la commune a investi.

Corinne MONDIN répond que le but est de consolider ce bâtiment pour pouvoir le vendre. Il est vendu à 3 personnes différentes. Dès le départ, la commune savait qu'elle était contrainte à faire des travaux de toiture. Cela n'a jamais été caché.

Davis BOST demande si les travaux de toiture et plancher se font, quelles subventions aura droit la commune ?

Guy GORBINET répond qu'il y a de la DETR à hauteur de 30 %.

David BOST demande s'il n'est pas possible de vendre le bâtiment au prix et déduire 30 %.

Guy GORBINET répond qu'il n'est pas possible de changer le cahier des charges sur lequel la consultation a été réalisée.

David BOST dit que le cahier des charges est changé car au départ c'était des primo-accédants.

Corinne MONDIN dit que la commune ne peut pas laisser continuer le bâtiment à se dégrader.

Véronique FAUCHER demande pourquoi elle n'en a pas reparlé en commission pour voir si les élus étaient d'accord ?

David BOST ajoute que c'était fait et il y avait l'investisseur quand le projet a été présenté en commission.

Christine SAUVADE dit qu'elle ne peut pas lui reprocher d'avoir réuni régulièrement la commission pendant la mandature. La dernière commission tout était fait.

Corinne MONDIN répond que c'était à l'issue des 8 mois de consultation. La commune n'a pas travaillé seule mais avec le cabinet URBANIS et un agent de la communauté de communes chargé du dossier de réhabilitation du quartier des Chazeaux.

3.6 Convention partenariale de mise à disposition de parcelles

Le fauchage et le pâturage sont des modes de gestion plus adaptés en matière de maintien et de développement de la biodiversité pour la commune d'Ambert. La gestion écologique consiste en un pâturage extensif ou en un fauchage tardif.

Dans le cadre de ce mode de gestion, le GAEC PEGHEON souhaite exploiter les parcelles cadastrées section YP n°5 et 21 situées à la Visseyre.

Le Conseil municipal, unanime, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à prendre toute nécessaire à l'exécution du présent projet de délibération.

3.7 Délégation de Service Public relative à la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur biomasse : approbation de la convention définitive

Par délibération du Conseil municipal en date du 20 juin 2025, la ville d'Ambert a confirmé le principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de chaleur. Sur cette base, la Mairie a lancé une consultation dont l'objet est de confier à un délégataire, dans le cadre d'une délégation de service public sous forme de concession, la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation d'un réseau de chaleur sur la commune.

Un avis d'appel à candidatures a été publié sur la plateforme marches-publics.com le 12 juillet 2025. Il a fixé au 17 octobre 2025 à 12h00 la date limite de réception des candidatures et offres.

Deux candidats ont remis une offre dans les temps : L.E. ENERGIE et IDEX.

L'analyse des candidatures puis des offres a été effectuée le 21 octobre puis la commission de DSP s'est réunie afin d'émettre un avis conformément à l'article L1411 -5 du Code Général des Collectivités Territoriales. La commission a invité le Maire à négocier avec les deux candidats. Les deux candidats ont ainsi été invités à une réunion de négociations le 4 novembre où des questions leurs ont été posées. Ces questions ont été formalisées par courrier à la suite de la réunion puis les candidats ont été invités à remettre une offre à jour pour le 21 novembre.

Les deux candidats ont remis leur offre à jour dans les temps et ont été invités à une nouvelle réunion de négociations le 2 décembre 2025. Les candidats ont ensuite reçu un courrier les invitant à remettre leurs offres finales et les ont transmises pour le 16 décembre 2025.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission DSP du 05/01/2026, le Maire a décidé in fine de retenir l'entreprise L.E ENERGIE sur la base de son offre finale conformément au rapport d'analyse des offres présentées par M. MAINDRAULT, cabinet Best Energies, assistant à maîtrise d'ouvrage, au Conseil municipal du 23 janvier 2026.

Le Conseil municipal du 23 janvier 2026 a approuvé par vingt-six voix pour et une abstention le choix du candidat retenu, il a approuvé un projet de contrat et a validé la mise à disposition par la commune d'un terrain à l'arrière du Gymnase H. JOUBERT pour réaliser la nouvelle chaufferie.

Sur les conseils de l'assistant à maîtrise d'ouvrage, Monsieur le Maire indique qu'il convient désormais d'approuver la convention finale, de l'autoriser à la signer et à procéder aux mesures de publicité prescrites par le CGCT.

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- d'approuver la convention de délégation de service public, sous forme de concession, avec l'entreprise L.E ENERGIE pour une durée d'exploitation de 30 ans suivant les conditions stipulées au contrat à compter du 1^{er} janvier 2027,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux mesures de publicité requises pour la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de service public ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délégation de service public.

IV- Intercommunalité

4.1 Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de SSI de la Médiathèque et du Cinéma d'Ambert

La commune d'Ambert et Ambert Livradois Forez partagent des locaux communs pour la médiathèque intercommunale et le cinéma municipal. Il y a de fait, qu'un seul ERP pour les deux entités cinéma/médiathèque. Dans ce cadre, Ambert et ALF concluent une convention de transfert de Maîtrise d'ouvrage pour réaliser les travaux de réfection du Système de Sécurité Incendie (SSI). ALF demande à la commune d'Ambert de faire réaliser les travaux du SSI, pour son compte. D'un commun accord, la commune d'Ambert portera ces travaux.

L'Opération sera réalisée pour un montant de 59 028 € HT. L'enveloppe financière prévisionnelle de l'Opération et son contenu détaillé sont définis comme suit :

Travaux (phase APD)	43 228 € HT
Moe	10 700 € HT
Coordination SSI	3 100 € HT
Bureau de contrôle	2 000 € HT
TOTAL PREVISIONNEL :	59 028 € HT

La commune d'Ambert, par le biais d'un transfert de maîtrise d'ouvrage portera également les différentes demandes de subvention afférentes au programme de travaux.

Le programme de travaux définit la répartition de ces derniers en fonction des entités Cinéma, Médiathèque et partie commune. Le financement est établi comme suit :

- 8 566 € HT pour la commune d'Ambert
- 15 046 € HT pour ALF
- Subventions demandées (DETR + DSIL) : 35 416 €

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver la convention proposée par Monsieur le Maire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte notarié nécessaire à l'exécution de cette délibération.

V- Informations au conseil municipal

Compte-rendu des décisions municipales prise par délégation :

- Approbation de l'offre de l'entreprise POMONA PASSION FROID pour le lot 5 : viandes et charcuteries pour un montant maximum pour la durée du marché de 24 000 € HT,
- Attribution de l'accord-cadre à la société LAGARDE pour la fourniture et la livraison de fioul domestique et GNR aux services communaux pour l'année 2026,
- Résiliation d'un bail de location conclu avec Madame Michaëla NGNINGONE EFIRE pour un appartement de type T1 situé 2 impasse des Croves du Mas. Date d'effet le 12 janvier 2026,
- Conclusion d'un bail de location avec Monsieur Mathieu JULIEN pour un appartement de type T4 situé 6/8 rue de Goye. Date d'effet le 20 janvier 2026,
- Résiliation d'un bail de location avec Madame Julienne PAULIARD pour un appartement de type studio situé à la résidence Fontaine de Goye 13 boulevard de l'Europe. Date d'effet le 26 janvier 2026,
- Conclusion d'un bail de location avec Madame Paulette MARECHAL pour un appartement de type studio situé à la résidence Fontaine de Goye 13 boulevard de l'Europe. Date d'effet le 27 janvier 2026,

- Conclusion d'un bail de location avec Monsieur Jean CHELLE pour un appartement de type studio situé à la résidence Fontaine de Goye 13 boulevard de l'Europe. Date d'effet le 1^{er} février 2026.

VI- Questions diverses

Logements

Véronique FAUCHER demande si l'ensemble des logements de la résidence Fontaine de Goye sont occupés ?

Marc CUSSAC répond qu'il y en a un de libre à l'instant T.

Véronique FAUCHER demande pour les autres logements de la commune ?

Stéphanie FUEYO répond qu'il reste également un appartement (T1).

Regards d'Ambert

Guy GORBINET dit que suite aux problèmes de distribution du dernier Regards d'Ambert, ils ont contacté la Poste. La direction de la Poste propose de faire une offre commerciale. Il a demandé à ce que la commune ne paye pas la prochaine distribution du « Regards »..

Christine SAUVADE répond que ce n'est pas la première fois. L'offre commerciale ne remplace pas le service.

Elections

Guy GORBINET rappelle que normalement c'est 3 personnes par bureau. Lorsqu'il y a 5 personnes par bureau, cela veut dire que si quelqu'un veut partir au bout de 2h, il peut s'absenter.

Christine SAUVADE dit que c'est long.

David BOST dit qu'avec 5 personnes, il y en a 2 qui ne servent à rien.

Johan ROUGERON précise qu'il y a jusqu'à 48h avant le scrutin pour modifier le tableau des permanences.

Guy GORBINET dit qu'il regarde pour modifier éventuellement la durée des créneaux et prévoir plutôt 2h30 minutes.

Archives

Michel BEAULATON indique qu'il a appris que certains documents avaient été jetés (livre, etc.).

Guy GORBINET dit que Mme BOUDESSEUL, M. FOUGERE et M. FOURNET sont venus le voir. Tout ce qui est « illustrations », est stocké à la mairie. Les numéros qui auraient de la valeur ont été mis à part. Il y a plus de 2 000 journaux. Pour l'instant tout est bloqué. Les codes Napoléonien ont été proposés au GRAHLF. Ils ne souhaitent pas les récupérer par manque de lieux de stockage. Ils ont été jetés et précise que Marius FOURNET avait dit que cela n'avait aucune valeur d'archive.

Marius FOURNET dit que le code civil Napoléonien a de la valeur.

Christine SAUVADE répond que même si le GRAHLF n'était pas intéressé, d'autres personnes auraient pu l'être.

Johan ROUGERON dit que Marius FOURNET a été sollicité via Cécilia ALVES et ils ont eu une réponse.

Marius FOURNET dit qu'il a été sollicité pour les illustrations.

Johan ROUGERON précise que Monsieur le Maire ne souhaite rien faire pour les illustrations avant les élections. Les nouveaux élus décideront de l'avenir de ces documents. Actuellement, il y a une proposition de 500 € d'un Maire d'une commune de Bourgogne.

Guy GORBINET rappelle que les numéros exceptionnels sont rangés à part.

Christine SAUVADE demande ce qu'il en est des cahiers de doléances ?

Johan ROUGERON répond que s'ils connaissent la présence de ces archives au sein de la commune et que s'ils trouvent le PV de recollement de la précédente mandature qui indique ces archives, il est curieux d'avoir ce PV ou les éléments issus d'un tri précédent.

Véronique FAUCHER dit que quand le nouveau Maire arrive, il y a un état des lieux. Est-ce qu'il a été fait ?

Johan ROUGERON répond que c'est une obligation, il y a un PV de recollement.

Véronique FAUCHER demande s'ils n'ont rien retrouvé ?

Johan ROUGERON répond que le PV de recollement est fait souvent de façon synthétique d'où l'intérêt de la mission des archives sur la commune d'Ambert. Actuellement, il n'y a pas de mémento et de sommaire. En revanche, les archives ont été traitées par les archives départementales au moins jusqu'au 20^{ème} siècle. Il y a eu une mission d'archives avec les archives les plus anciennes. Celles-ci ont fait l'objet de numérisation. Elles sont aux archives départementales. C'est le devoir du Maire de transmettre ces archives. Les seules archives qui n'en sont pas, sont celles que Marius FOURNET a traité (le guide de Diderot qui a été conservé dans un lieu sûr). Pour le reste comme la lettre de Louis XI, soit elle est aux archives départementales soit dans le PV de recollement. A sa connaissance, elle n'est pas dans le PV de recollement de la commune.

Marius FOURNET dit qu'elle était dans le coffre de la Mairie ronde.

Christine SAUVADE précise dans le coffre de la Mairie annexe ?

Marc CUSSAC dit qu'elle y ait.

Johan ROUGERON indique qu'il faut la mettre en lieu sûr et la transférer aux archives départementales au plus vite.

Marc CUSSAC indique que sur la mandature précédente, ils avaient envoyé aux archives départementales tous les documents municipaux de la période post révolutionnaire jusqu'en 1919.

Michel BEAULATON dit que sous l'ancienne mandature, il y avait eu une visite des archivistes de Clermont pour préciser ce qu'il fallait garder ou pas.

Guy GORBINET ajoute qu'il y a besoin de place pour refaire les archives dans les règles de l'archivage.

Remerciements

Guy GORBINET remercie Brigitte ISARD, la Directrice des Affaires Financières pour leur travail sur le budget et les secrétaires qui ont été présentes au Conseil municipal tout au long de la mandature.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45.